



## pourquoi est on temporaire depuis plus de 14 mois

Par **yamdulys**, le **09/12/2016** à **13:51**

Bonjour ,

Après un arrêt de travail en aout 2015 le médecin de travail m'a déclarée inapte temporaire le 01/10/2015 alors que j'avais repris le travail durant tout le mois de septembre .depuis le 01/03/2016 le médecin conseil de la s.s m'mise en invalidité 2 mais suis toujours dans les effectifs.

A ma demande( en LRAR) j'ai demandé a passer la visite de reprise de travail,convoquée pour le 17/11/2016 ,le médecin sans m'ausculter ,ni regarder mes irm et autres examens me redéclare inapte temporaire.

Il me dit qu il va demander à l'assistance sociale de l'AMÉTHIF de prendre contact avec moi et qu'il me tiendra au courant.je vous donne mon âge (61 ans et sera à la retraite à taux plein grâce à mon invalidité en octobre 2017 avec 166 trimestres de cotisés . j'ai 30 ans dans cette boîte dont 20 en travail de nuit avec plusieurs pathologies dû à ce rythme de travail.ma question le médecin du travail cherche à gagner du temps jusqu'a ma mise à la retraite en sachant que je ne peux plus retravailler il me le confirme durant l'entretien.

Quels sont mes recours pour que l'on respectent mes droits à moi et non pas à l'employeur .désolée pour la longueur du message mais il le fallait .

merci pour votre retour